

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 27 JUIN 2023

**Excusés** : C. BIELLMANN – S. DZIURA – G. NGUYEN      **Secrétaire** : B. PLAT

En ouverture de séance, le maire demande la possibilité de rajouter à l'ordre du jour le point suivant : Attribution d'une subvention exceptionnelle au SIVOS FHL. Le conseil municipal valide.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 Mai 2023** : après lecture ce procès-verbal est approuvé sans modification.
  
- **Rencontre avec les gérants du multiple rural (épicerie)** : M. et Mme NICAISE ont racheté à Mme DIONET le fonds de commerce et le droit au bail en Juillet 2018. Ce bail arrive à échéance en Septembre prochain. Ils sont globalement satisfaits, leur chiffre d'affaires « permettant de vivre honnêtement en attendant la retraite ». Ils expliquent toutefois que le débit de tabac reste indispensable à l'activité du magasin. Le « Point Argent » est un service apprécié ; mais pour des questions de sécurité ils n'ont pas opté pour l'implantation d'un distributeur.  
Le point colis Mondial Relay génère du flux mais pas forcément des ventes. Pour ce qui est de la presse, ils ne proposent que les éditions locales et régionales, la presse nationale étant très difficile à vendre.  
Ils réfléchissent à une réorganisation de l'aménagement intérieur qui permettrait de gagner du linéaire, mais ne sont pas intéressés par un agrandissement de la surface totale. Pour ce qui est de l'extérieur, la commune a prévu de refaire le revêtement du parking cet automne, mais ils ne sont guère intéressés pour assumer l'entretien de jardinières qui pourraient égayer ce parking. Ils font part du changement d'habitude de la clientèle venant par la route du stade depuis la mise à sens unique de cette voie.  
Il est convenu que le maire les rencontre prochainement afin d'évoquer le renouvellement du bail, avec entre autres points, les obligations du preneur en cas de cession du fonds de commerce en cours de bail.
  
- **Adressage** : le maire présente la liste des noms de voie proposées par la commission, et précise qu'il convient de délibérer afin de permettre à La Poste d'avancer dans la procédure avec une liste qui, sauf imprévu, serait définitive. Après explications sur les dénominations proposées, le conseil valide la liste présentée. Cette liste sera annexée au présent procès-verbal.
  
- **Comptabilité M57** : cette nomenclature comptable sera obligatoire au 1er janvier prochain pour toutes les communes, en remplacement de l'actuelle M14. Plus détaillée que la précédente, elle devrait faciliter la lecture des documents budgétaires et la clarté des informations financières. Le remplacement du logiciel sera pris en charge par l'éditeur dans le cadre du contrat de maintenance. Afin de préparer ce transfert avec les services de la Trésorerie, le conseil donne un avis favorable à cette évolution du référentiel comptable.
  
- **Opérations comptables suite dissolution du SIVU** : lors de la dissolution, les élus du SIVU avaient opté pour la redistribution des avoirs aux 28 communes membres, au prorata de leur nombre d'habitants. La quote-part revenant à la commune de Loupiac est de 2 344,08 €. Le conseil valide la décision modificative proposée par la Trésorerie permettant d'intégrer cette recette au budget.
  
- **Extension de réseau au quartier d'Ezmard** : le maire expose que les constructions à venir sur les terrains récemment vendus, nécessitent un renforcement et une extension du réseau existant d'eau potable. Cette opération est réalisée par le SIAEPA qui prend en charge le coût de la partie « renforcement » ; le reste à charge de la commune pour la partie « extension » s'élève à 3 238,18 HT. Le conseil donne son accord pour cette opération pour laquelle une ligne avait été ouverte au budget 2023. Michel LATRILLE évoque la PVR – Participation pour Voies et Réseaux ; cette participation aux charges d'extension de réseau ou de voirie peut être instituée par délibération du Conseil Municipal. Il est convenu que si cela ne peut être mis en œuvre pour les opérations en cours, la réflexion est à mener pour celles à venir.

- **Subvention exceptionnelle au SIVOS FHL** : E. GIL et B. LAGOUEYTE, vice-présidente du SIVOS en charge des bâtiments des écoles, rappellent l'ouverture à la rentrée prochaine, d'une classe supplémentaire sur le site de Loupiac. Cette classe sera créée dans les locaux existants en façade de rue. Or, dans le cadre des travaux de réhabilitation thermique en cours de réalisation, la pièce annexe à cette salle devient local de stockage de granulés pour la future chaudière; ce local et sa porte ne pourront donc plus être utilisés comme issue secondaire.

Aussi, il s'avère nécessaire de transformer une des deux fenêtres en porte « issue de secours ». Cette modification ayant pour effet de rompre l'harmonie et l'équilibre visuel de la façade, les élus de Loupiac ont demandé que la deuxième fenêtre soit aménagée, afin que les deux ouvertures soient d'apparence identique. Cela implique le remplacement de la fenêtre restante et la création d'un nouveau soubassement. Ces travaux s'élèvent à 2 400,00 € ; ils seront payés par le SIVOS, seul habilité à intervenir budgétairement sur les locaux scolaires. Toutefois cet aménagement n'étant pas nécessaire au fonctionnement de l'école, mais répondant uniquement à un souhait d'esthétique de la commune de Loupiac, il convient de ne pas en faire supporter le coût aux deux autres communes membres. Aussi le maire propose d'allouer au SIVOS, une subvention exceptionnelle de 2 400,00 € afin que cette opération soit financièrement neutre pour le Syndicat. Cette proposition est validée à l'unanimité.

- **Questions et informations diverses (projet parcelle ZE 73 – Fonds de concours CDC...**

**Comité des Fêtes** : E. GIL donne lecture d'un courrier du président du Comité des Fêtes demandant la possibilité d'utiliser le stade de football pour l'organisation de la fête locale qui a lieu le 3<sup>ème</sup> week-end de septembre. Si l'avis est plutôt favorable, le conseil souhaite obtenir des précisions sur les raisons de cette « délocalisation », les installations et les activités prévues, les conditions d'utilisation et les mesures envisagées quant à l'organisation, la sécurité des personnes, ainsi que pour la protection du terrain. Le cas échéant une convention devra être signée entre la commune et le comité des fêtes.

Dans le cadre des questions diverses, Michel LATRILLE souhaite qu'un point de situation ou d'information soit fait auprès du conseil

**Eclairage public** : il demande au maire où en est la réalisation de la décision prise en novembre, concernant la modification des points et de la durée d'éclairage public. Il était prévu de mandater le SDEEG pour une mise en œuvre dès l'hiver dernier, puis il était apparu plus pertinent de reporter en juin/juillet lorsque les jours sont les plus longs. E. GIL répond que la commande a été passée récemment, mais que le prestataire a un délai d'intervention de plusieurs mois.

**Gens du Voyage** : le maire a récemment sollicité l'avis des adjoints sur la possibilité d'accueil sur la commune de petits groupes de 6 ou 7 caravanes de gens du voyage. Il ressortait de l'échange qu'il était compliqué de gérer leur arrivée, leur installation et la durée de leur séjour, mais qu'en cas de besoin il était possible de faire intervenir la force publique si un arrêté préalablement pris par le maire règlementait ce type d'installation. Afin de connaître la conduite que les adjoints auraient à tenir en cas d'absence du maire, M.LATRILLE demande si un arrêté a été pris. E. GIL répond qu'il a tout récemment pris un arrêté d'interdiction d'installation des gens du voyage sur la totalité du territoire de la commune.

**Dégradations de voirie** : d'importantes dégradations de la voirie, principalement communautaire - VC 4 et VC 7 – causées par les engins ou les pratiques de deux entreprises agricoles, ont été constatées ces dernières semaines, et ce malgré les échanges des années précédentes avec les personnes concernées. Des photos documentées ont été adressées au service voirie de la CDC, gestionnaire de ces routes, avec copie au maire détenteur du pouvoir de police sur l'ensemble de la voirie. E. GIL reconnaît l'accentuation de ces dégradations depuis deux ans, et signale qu'une solution consistant en un plan de circulation dédié à la nature et à la durée des travaux a été mise en œuvre sur la commune de Noailac. M.LATRILLE informe qu'il va revenir vers les services de la CdC afin de connaître les actions correctives puis préventives qu'il serait possible de donner à ce problème maintenant récurrent.

La séance est levée à 23h20.

<b>NOUVEAUX NOMS DE ROUTES / RUES</b>	<b>VOIES ACTUELLES</b>
Route de LA CHARTREUSE	De la RD 1xx vers l'aérodrome -Mitoyenne Blaignac
Route de TOURETTE	RD 225 le long du canal
Route de SAINTE CROIX	VC 4 du Bourg à la RD 225x
Route de LA GRAVE	VC 3 de la RD 124 à la VC 4 – Mitoyenne Blaignac
Route des DEUX EGLISES	VC 1 xx de l'Eglise de Loupiac vers Blaignac
Rue Jacques GAJAC	Au Bourg de la VC 4 à la RD 124
Rue jean Gaston DUMESTE	RD 124 de la limite de Blaignac > RD 9
Impasse PADOUENCQ	Desserte du Lotissement PADOUENCQ Nord
Impasse DANAY	CR 1 mitoyen Blaignac
Chemin d'EZMARD	Chemin rural de la salle des Fêtes à la VC 5
Route des PYRENEES	CD 9 en continuité de Fontet jusqu'à limite Aillas
Rue de BEL AIR	Entre RD 9 et route de Fontet – Mitoyenne Fontet
Route des LACS	VC 8 de RD 9 à RD 225 Mitoyenne Fontet en partie
Impasse du MARCHAND de VIN	Bonin Nord
Impasse des Chais	Bonin Nord
Impasse de la croix de Bonin	Bonin Sud
Impasse du Puits Perdu	Bonin Sud
Route de LA BUGADE	VC 2 du Lavoir
Impasse du RUCHER	Depuis la route du Lavoir vers la RD 224
Route de BIOT	VC 6
Impasse LABASTIDE	De la VC 6 vers chemin de BRUCH
Chemin du PONT du NAUTON	Chemin de Bruch depuis la VC 4
Route de PICHARDE	VC 4 du Bourg à RD 116
Impasse RACINE	Desserte du lotissement au Bourg
Route des HALIES	VC 5 du RD 9 à Intersection VC 4
Route des APAS	VC 5 de l'intersection VC 4 à limite de Blaignac
Route des GRIVES	VC 7 Suite de la route depuis Noaillac jusqu'à RD 9
Impasse du PEUPLIER	CR depuis la VC 7 – mitoyenne Fontet
Route du GRAND BOÎ	VC 7 du RD 9 jusqu'à limite de Blaignac
LA CAMINASSE	CR de la VC 5 jusqu'à la VC 4
Route de TOURILLE	RD 116 de la VC au RD 9 – mitoyenne Aillas
Chemin de la CASTAGNERE	Chemin Rural
Route du CHARRON	De la Rd 9 à limite Noaillac – mitoyenne Aillas
Route des SAULES	RD 116 E de RD 9 vers Noaillac – mitoyenne Fontet
Route de la CHATAIGNERAIE	VC 5 de la RD 116 <sup>E</sup> à RD 9 – mitoyenne fontet en partie
Impasse JORDIS	CR desserte du lieu-dit – mitoyenne Blaignac